

Lyon, le 19 septembre 2022

La Proviseure à l'attention
Des parents d'élèves du Lycée E. BRANLY

Objet : Elections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration du Lycée E. BRANLY

Madame, Monsieur,

Vous allez être appelé à voter afin de désigner vos 5 représentants au Conseil d'Administration du lycée. Conformément à l'article R421-26 du Code de l'Education Nationale, l'élection des parents d'élèves est organisée le :

Vendredi 07 octobre 2022

Chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation matrimoniale et sa nationalité, **est électeur et éligible** à ces élections sauf s'il s'est vu retirer l'autorité parentale.

La liste électorale est établie sur la base des informations figurant dans les documents remplis par les familles en début d'année scolaire.

La liste électorale est consultable au Secrétariat des élèves. Toute personne remplissant les conditions pour être électeur peut me demander, jusqu'au jour du scrutin, de réparer une omission ou une erreur la concernant.

Chaque parent dispose d'une seule voix quel que soit le nombre d'enfants fréquentant le lycée.

Chaque parent peut s'adresser aux médiateurs académiques :

(adresse électronique: mediateurs-academiques@ac-lyon.fr) pour toutes questions relatives à ce dossier.

Vous trouverez, ci-joint:

- une enveloppe bleue pour votre bulletin de vote ;
- une enveloppe marron à l'adresse du lycée qui permet de vous identifier et de prendre en compte votre vote ;
- les professions de foi des deux associations qui sollicitent votre suffrage;
- les bulletins de vote portant la liste des candidats;

⇒ **Vous pouvez voter par correspondance : votre bulletin doit parvenir avant le 07 octobre à 17h30 :**

1. Le bulletin de vote est inséré dans l'enveloppe bleue qui doit être cachetée et ne comporter aucune mention ni aucun signe distinctif.
2. Cette enveloppe doit être glissée dans la seconde enveloppe marron, cachetée aussi, sur laquelle sont inscrits :
 - le nom et l'adresse de l'établissement,
 - la mention « Elections au Conseil d'Administration »,
 - les noms et prénoms de l'électeur et de son enfant et **votre signature**.
3. L'enveloppe marron est ensuite adressée au lycée par la poste en l'affranchissant.
Si les deux parents souhaitent faire un seul envoi, ils peuvent joindre les 2 enveloppes marron dans une troisième enveloppe libellée à l'adresse de l'établissement et portant la mention « Elections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration » lors d'un seul envoi.

⇒ **Vous pouvez confier cette enveloppe à votre enfant** qui la déposera dans l'urne prévue **dans le bureau de la vie scolaire pendant la semaine précédant l'élection à partir de lundi 3 octobre jusqu'au vendredi 07 octobre 17 h 30 .**

Pour être valable, le bulletin de vote ne doit pas être modifié, raturé, ou annoté.

Toute enveloppe ne portant pas les mentions indiquées ci-dessus, et ne pouvant donner lieu à émargement sur la liste électorale, ne sera pas prise en compte.

Je vous remercie de votre participation à cette élection, convaincus comme nous que l'implication des familles et la qualité des relations avec l'établissement sont un facteur de réussite des élèves.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures,

D. FAZELI

